

Etude

Des panneaux solaires sur des prairies : la fausse bonne idée

Selon une étude menée par une ingénieure agronome, l'installation de panneaux photovoltaïques au sol, dans une exploitation agricole, loin d'aider au maintien des exploitations, peut les déstabiliser et faire augmenter le prix du foncier.

JEAN-LOUIS MERCIER
jean-louis.mercier@centrefrance.com

Sans a priori et de manière scientifique : c'est de cette manière que Juliette Verdeil et Elsa Barré ont mené une étude sur l'impact de l'agrivoltaïsme sur l'élevage bovin allaitant. Leur étude porte sur le secteur de la Haute-Marche, en Creuse, mais peut facilement être étendue à tout le Limousin car la problématique est la même. Et leurs conclusions sont valables pour les trois départements limousins : l'agrivoltaïsme, c'est-à-dire l'utilisation de terres agricoles pour y poser des panneaux photovoltaïques, est une mauvaise idée. Questions à Juliette Verdeil, ingénieure agronome spécialisée dans les performances technico-économiques des exploitations agricoles, travaillant pour l'Adear Limousin.

Quel était l'objectif de votre travail ?

L'objectif était de réaliser le diagnostic agraire d'une région agricole - nous avons répondu à la commande d'une société d'agrivoltaïsme - puis de se demander ce qu'il se passe si on applique de l'agrivoltaïsme au modèle agricole que l'on a rencontré sur ce secteur du Limousin, qui est en piémont de montagne. Quel serait l'impact technique, l'impact économique ? Le tout de la manière la plus neutre et la plus scientifique possible.

Quelle est la typologie des terrains et des exploitations qui ont fait l'objet de l'étude ?

Côté sols, ce sont souvent des terrains escarpés, avec des sols granitiques, donc acides. Des terrains où on ne peut pas faire 300 hectares de blé, donc il faut les valoriser autrement, c'est pour cela que l'élevage a trouvé sa place dans cette région, c'est une bonne manière de valoriser des terrains irréguliers, avec certains qui sont de meilleure qualité sur lesquels on peut faire du maïs pour l'alimentation des animaux, d'autres qui sont parfaits pour les prairies ou pour faire du foin.

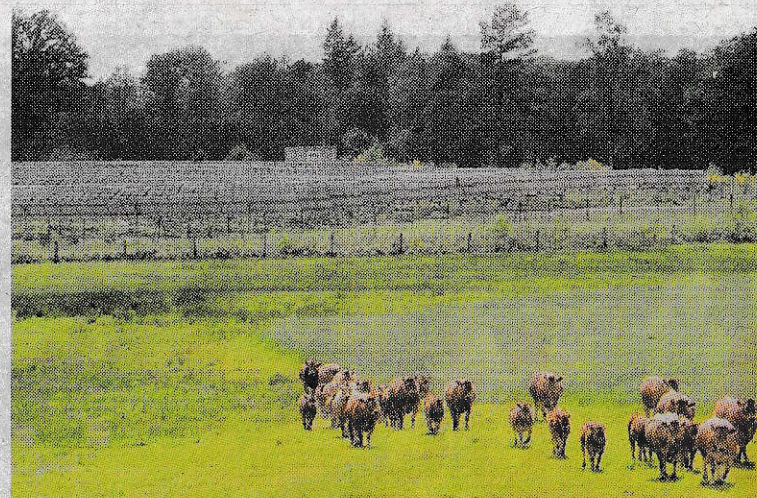
Quelle pression fait porter l'agrivoltaïsme sur le Limousin ?

Pour l'instant, l'agrivoltaïsme n'est pas présent mais il y a des projets. J'en connais déjà deux en Creuse. Ce que l'on sait désormais, c'est que la pose de panneaux au sol change le fonctionnement de l'exploitation, d'abord en utilisant de la surface au sol, ensuite parce que les panneaux, même s'ils sont posés de manière que des animaux puissent pâturer dessous, vont consommer de l'énergie lumineuse qui n'ira pas à la prairie. Celle-ci aura donc une pousse réduite. Cela pourrait aussi modifier le type d'espèces qui poussent, car certaines préfèrent être en plein soleil, mais on n'a pas assez de données pour l'affirmer. Donc, s'il y a moins de pousse, il y aura moins

d'herbe à pâturer ou à mettre en foin. On a fait l'hypothèse que ça se traduira par une réduction de la taille du cheptel car, pour l'exploitant, si sa production de fourrage diminue, il ne va pas aller acheter ou louer d'autres terres, il va réduire le nombre de bêtes, c'est moins coûteux. En moyenne, on aura une baisse de 3 à 13 % du nombre de mères, selon si les vaches sont souvent en stabulation ou toujours en extérieur. Et si dans certaines régions, on considère que les panneaux vont protéger les prairies des coups de chaud, en Limousin, il pleut beaucoup. Les prairies risquent de ne pas pouvoir sécher. L'herbe ou le foin ne seront pas de bonne qualité et le paysan ne pourra pas rentrer dans sa prairie trop humide pour récolter son foin.

La production photovoltaïque au sol est-elle toujours rentable, malgré la baisse des prix de rachat ?

Oui, la production d'énergie rapporte plus, aujourd'hui, que la production agricole. Mais la répartition du bénéfice se fait en trois : une part pour la société qui possède les panneaux, une pour le propriétaire des terres, une pour l'exploitant. En Limousin, le plus souvent, l'exploitant n'est pas propriétaire des terres et pourtant, le paiement de l'électricité est plus valable pour le propriétaire que pour l'exploitant. Ce dernier va gagner un peu avec le photovoltaïque mais perdre entre 3 et 13 % de son revenu



Panneaux et prairies font-ils bon ménage ? PHOTO D'ARCHIVES AGNÈS GAUDIN

agricole.

Mais l'agrivoltaïsme va aussi permettre à l'exploitant de mieux vivre sur sa ferme en complétant ses revenus. Pourquoi les deux ne seraient-ils pas complémentaires ?

Oui, la perte agricole sera compensée par un revenu énergie, dont les prix sont en hausse, alors que les prix agricoles n'ont jamais cessé de baisser. Le problème, c'est que sur la même parcelle, on met en concurrence les deux productions, une qui a du mal à survivre et une autre qui ramène de l'argent. Et cette production d'énergie, comme elle rémunère bien également les propriétaires, fait augmenter le prix du foncier et complique donc la transmission de l'exploitation, l'installation de nouveaux agriculteurs. Si on met en concurrence deux activités, c'est celle qui rémunère le mieux qui prend le marché.

C'est donc une question de société qui est posée ?

Oui. Si les agriculteurs gagnent leur vie avec de l'énergie, pourquoi se battraient-ils pour avoir des prix agricoles ? Et derrière se pose la question de la nourriture que l'on produit, de

ce que l'on importe, celle de notre sécurité alimentaire.

Donc élevage et agrivoltaïsme, en Limousin, vous semblent incompatibles ?

Dans le contexte actuel, oui. Les produits agricoles ne sont pas rémunérés à leur juste valeur, ils sont subventionnés. Poser des panneaux au sol, ça augmente encore la dépendance des exploitations agricoles aux subventions et aux revenus énergétiques. Au lieu de soutenir la production agricole, ça risque de la couler. Je ne jetterais pas la pierre à un agriculteur qui poserait des panneaux, je comprends sa réalité économique, mais je pense que du point de vue global, sociétal, c'est une erreur. ●

INFO PLUS

A Eymoutiers.

Juliette Verdeil présentera les conclusions de son étude et ouvrira le débat à l'issue de l'assemblée générale de l'Adear Limousin (réseau de l'agriculture paysanne), le 23 avril à Eymoutiers, au château de Toulondit. Conférence à partir de 17 h 30.

Justice

La fabrique d'outillage condamnée